

Pour publication immédiate

Pour une lutte efficace contre les virus du papillome humain VPH : vaccination et éducation à la sexualité

JOLIETTE, LE 15 SEPTEMBRE 2011 – La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière désire informer les parents de jeunes filles que la vaccination contre les virus du papillome humain (VPH) est importante. Une campagne lancée le 29 août dernier par le ministère de la Santé et des Services sociaux vise à donner l'heure juste aux parents de jeunes filles concernant la fiabilité et la sécurité du vaccin contre les VPH, ceci dans le but qu'ils puissent décider en toute connaissance de cause de faire ou non vacciner leur enfant.

« Le vaccin est une façon efficace de protéger les jeunes filles contre les VPH. Il est encore plus efficace s'il est combiné à l'utilisation adéquate et constante du condom et à une éducation à la sexualité familiale de qualité », a déclaré le D^r Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique et d'évaluation de Lanaudière.

Vaccination

Ce vaccin est de loin la meilleure protection contre les cancers et autres infections causées par les VPH. Il prévient 70 % des cancers du col utérin et presque 100 % de ceux qui sont causés par les souches de VPH contenues dans le vaccin. Il protège également contre les lésions précancéreuses causées par ces virus. Avec un taux aussi élevé que 75 % des gens qui contracteront l'un ou l'autre des nombreuses souches des VPH au cours de leur vie, le vaccin représente une occasion inespérée de se protéger.

Le programme de vaccination contre les VPH est inclus dans le calendrier de vaccination scolaire en 4^e année du primaire, la réponse immunitaire étant optimale à cet âge. Il est également offert en 3^e année du secondaire. L'autorisation des parents est requise pour la vaccination des personnes de moins de 14 ans. Une information complète sur les VPH et la vaccination est disponible à l'adresse suivante : www.vaccinvph.gouv.qc.ca.

Éducation à la sexualité et implication des parents

La DSPE de Lanaudière encourage les parents à s'impliquer dans l'éducation à la sexualité de leurs enfants dès que possible, en tenant compte de leur âge et de leur développement. En effet, beaucoup d'études démontrent que les adolescents qui ont établi une bonne communication sur la sexualité avec leurs parents ont des relations sexuelles plus tardivement à l'adolescence. Ils sont aussi plus enclins à utiliser le condom et une méthode de contraception en plus d'avoir moins de partenaires sexuels.

Les parents peuvent consulter la brochure suivante pour les aider à s'impliquer dans l'éducation à la sexualité de leurs enfants âgés de 11 à 17 ans :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-307-03F.pdf>

ou msss.gouv.qc.ca/itss, section **Documentation**, rubrique **Parents**.

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca